

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE

CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU 10 MARS 2015

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. BACHELIER, Mme TSILIKAS, M. SEGAUD, Mme FOMBARON, M. GHIGLIONE, M. CANAL, Adjointes au Maire.

Mme CHINAN, Mme SALL, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. FEUGERE, M. DEBRAY, Mme CHOQUET, Mme PUYFAGES, M. TEILMme SOURY, M. NAYAGOM, Mme DEFACQ-MULLER, M. ROLAO, Mme LEON, M. BALTZER, Mme AUFFRET, Mme DELAUNE, M. VERHÉE, M. VOIRON, M. RUBAUX, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AUDOUIN, Mme PIQUET-DUCOURNEAU, M. DE SAINT-JORES, Adjointes au Maire.

M. KORDJANI, M. COQUIN, M. LANGERON, Mme PEYTHIEUX, Mme SENE, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS :

Mme AUDOUIN	procuration à	M. MARTINERIE
Mme PIQUET-DUCOURNEAU	procuration à	M. SIFFREDI
M. DE SAINT-JORES	procuration à	M. GHIGLIONE
M. KORDJANI	procuration à	Mme SALL
M. COQUIN	procuration à	M. FEUGÈRE
M. LANGERON	procuration à	Mme BOUCHARD
Mme PEYTHIEUX	procuration à	Mme PUYFAGES
Mme SENE	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Peggy CHOQUET, Conseillère municipale.

Madame PIQUET-DUCOURNEAU, Adjointe au Maire, quitte la séance lors de la présentation du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe des parcs de stationnement et donne pouvoir à Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre.

FINANCES:

Compte de Gestion du Budget Principal – exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2014.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2014. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le compte est certifié conforme par l'Ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est donc approuvé par le Conseil Municipal.

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » A VOTÉ CONTRE

FINANCES :

Compte Administratif – exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Après l'adoption du Compte de Gestion 2014, le Conseil Municipal peut adopter le Compte Administratif 2014.

Les résultats de l'exercice seront repris au Budget Primitif 2015.

Le Compte Administratif 2014 se présente ainsi :

A – Section de fonctionnement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	46 692 444,71 €	44 784 411,49 €
Opérations d'ordre	2 410 853,31 €	4 001 877 €
Reprise excédent 2013		2 406 622,71 €
TOTAL	49 103 298,02 €	51 192 911,20 €

Dès lors, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **2 089 613,18 €**.

Les taux de réalisation (rattachements inclus) des dépenses et des recettes réelles votées au budget 2014 sont respectivement de **97,53 %** et de **104,69 %**.

B – Section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	22 846 111,98 €	23 235 984,03 €
Opérations d'ordre	4 813 397,52 €	3 222 373,83 €
Reprise résultat 2013		521 062,06 €
Restes à réaliser 2014	2 729 051,99 €	12 079 909,65 €
Total	30 388 561,49 €	39 059 329,57 €

La section d'investissement, après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes présente donc un résultat positif de **8 670 768,08 €**.

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles (avec les reports d'investissement) sont respectivement de **66,52 %** et de **63,64 %**.

Les deux sections dégagant un excédent, le Conseil Municipal n'a pas à adopter une délibération d'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci seront repris automatiquement au Budget Primitif 2015.

C – Analyse de la section fonctionnement :

1 – Les dépenses de fonctionnement

Le budget est voté par chapitre budgétaire et l'exécution du budget s'apprécie donc au sein des 5 chapitres de la section d'exploitation.

Chapitre 011 : charges à caractère général.

Ce chapitre englobe l'ensemble des dépenses d'achat de fournitures, de matières, d'entretien et de services auprès d'entreprises ainsi que les impôts et taxes.

Il représente une dépense de **8 942 563,13 €** en diminution de 0,95 % par rapport à l'exercice 2013.

Grâce à un suivi très rigoureux et une recherche constante d'optimisation, les dépenses 2014 ont pu être réduites.

Chapitre 012 : charges de personnel.

Le chapitre 012 représente la dépense la plus importante du budget de fonctionnement et s'élève à **25 349 355,62 €**, en augmentation de 3 % par rapport à l'année 2013.

En 2014, la commune a dû financer les mesures prises par l'Etat :

- l'augmentation des taux de cotisations patronales pour les retraites (CNRACL et IRCANTEC) (345 000 €)
- le reprofilage des carrières des agents de catégorie B et C au 1^{er} février 2014 (260 000 €).

Chapitre 014 : atténuations de produits.

Suite à une réforme législative, la ville de Châtenay-Malabry contribue au fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC). A ce titre, la participation due par la ville a été de **357 086 €** en 2014 (contre 59 382 € en 2012 et 200 195 € en 2013).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre enregistre les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, aux établissements publics (Caisse des Ecoles et CCAS) et au budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement ainsi que les participations aux écoles privées.

En 2014, les crédits utilisés représentent la somme de **3 961 544,28 €**, incluant une participation au SPIC « Parcs de stationnement » de 200 000 €.

Chapitre 66 : charges financières.

La dépense 2014 se répartit comme suit :

Intérêts et charges d'emprunts payés : **3 054 909,37 €**

Toutes les charges financières (intérêts des emprunts, de la ligne de trésorerie, des contrats de swaps et intérêts courus non échus) sont comptabilisées dans cette ligne.

La ville, en décembre 2014, a finalisé la mobilisation de 9 M€ de prêts liés au contrat de 15 M€ passé en 2012. Ceci n'a pas d'impact budgétaire en 2014 mais générera des intérêts en 2015.

Autres charges financières : **4 798 000 €**

Dans le cadre de la négociation validée par le conseil le 18 décembre dernier, la ville a payé une somme de 4 M€ en numéraire à la banque Natixis.

Cette somme de 4 M€ a été inscrite au compte 668 « autres charges financières » et n'influence pas le résultat de l'exercice puisqu'une somme égale a été inscrite en recette d'ordre. Cette opération fait désormais l'objet d'un étalement de charges sur 18 ans permettant de la lisser dans le temps. Ainsi, 222 222 € annuels sont désormais inscrits à ce titre et deviennent une recette d'investissement.

Par ailleurs, la ville a négocié la résiliation d'un contrat avec la banque Natixis et d'un autre avec la banque Depfa. Ces opérations se sont traduites par une recette de 569 000€ et une dépense de 798 000€.

Les recettes engendrés par les contrats « swapés » comptabilisés au chapitre 76 s'élèvent à **1 059 018,09 € en 2014** (en plus des 569 000€ précités).

Au total, hors les 4 M€ que l'on trouve en dépenses et en recettes, **le montant des intérêts nets payés est de 2 224 891,28 € en 2014 (pour un taux moyen de 2.25%).**

Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

Ce chapitre regroupe les charges imprévues et les corrections d'écritures comptables d'exercices antérieurs. La dépense 2014 a été de **153 016,02 €**.

Chapitre 68 : dotations aux provisions

A la suite de la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014, une dotation de **75 970,29 €** a été inscrite en vue de gérer les inscriptions en non-valeur susceptibles d'être demandées par la trésorière principale. Il s'agit d'une écriture réelle.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

Les écritures d'ordre relatives aux cessions d'actifs et les dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir sur plusieurs exercices sont regroupées au sein du chapitre 042, en dépenses et recettes (« 040 » en investissement). En 2014, les sommes comptabilisées s'élèvent respectivement à **1 322 683,26 €** et **1 088 170,05 €**.

2 – Les recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : atténuation de charges.

Il enregistre l'ensemble des recettes perçues par la Ville au titre des congés de maladies, accidents de travail, contrats aidés,... en lien avec les charges de personnel (assurances, Etat).

En 2014, les recettes se sont élevées à **334 747,63 €**.

Chapitre 70 : produits des services.

Les recettes des prestations offertes à la population et facturées sur la base d'un quotient familial et des tarifs votés en Conseil Municipal sont enregistrées dans ce chapitre.

En 2014, le produit des services est de **3 879 631,83 €** soit une hausse de 3.56% par rapport à 2013.

Chapitre 73 : impôts et taxes.

Le produit des impositions directes (taxe d'habitation et taxe foncière), des autres taxes et de la fiscalité indirecte perçu par la Ville en 2013 s'élève à **24 955 165,69 €**, dont 1 411 287 € de Fonds de solidarité de la région IDF.

Les droits de mutations encaissés par la Ville en 2014 se sont élevés à **1 137 200,70 €**, en hausse de 92 910,70 €, soit + 8,90% par rapport à 2013.

Chapitre 74 : dotations et participations.

Ce chapitre englobe toutes les compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des exonérations et abattements fiscaux accordés par ses soins (foyers à faibles ressources – compensation taxe foncière pour abattement de 30% appliqué aux logements sociaux situés en ZUS). Ces compensations sont désormais partie intégrante de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, et sont devenues une « variable d'ajustement ».

Les dotations de l'Etat (DGF - DSU - DGD), du Département (fonds départemental de Taxe Professionnelle), ainsi que l'ensemble des subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département, la CAF pour le fonctionnement des services publics offerts à la population (crèches, centres de loisirs, bibliothèques, actions de politique de la Ville...) sont inscrites dans ce chapitre ; le fonds de solidarité de la région IDF est dorénavant intégré au chapitre 73.

Les dotations et participations notifiées à la Ville s'élèvent à **12 314 554,60 €**.

La dotation globale de fonctionnement est en baisse de 362 061 € par rapport à 2013 et les compensations fiscales versées par l'Etat pour les exonérations fiscales se sont élevées à **618 665 €**, contre 700 568 € en 2013 (soit - 81 903 €). Au total, les dotations ont diminué de 443 964 € en 2014.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise les produits des immeubles mis en location, les charges locatives et les remboursements divers pour **122 585,74 €**.

Chapitre 76 : produits financiers.

Ce chapitre a été traité avec le chapitre 66 (charges financières).

Chapitre 77 : produits exceptionnels.

En 2014, les produits exceptionnels (hors cessions d'actifs de 1 322 683,26 € (vente véhicules et parcelle rue de l'égalité) repris au compte 775 s'élèvent à 206 909,75 € et enregistrent notamment le paiement de la servitude rue G Robin (129 000 €) et des remboursements divers.

D – Analyse de la section d'investissement :

1 – Le remboursement de la dette

En 2014, le remboursement du capital de la dette affecté au Budget Principal a été de **4 642 540,8 €**.

Les opérations de tirage et de remboursement de trésorerie sur le contrat long terme renouvelable ont généré des écritures en dépenses et en recettes pour **3 000 000 €** (compte 16449).

2 – Les dépenses d'équipement

Les programmes de construction pluriannuels ont été poursuivis ou ont débuté en 2014 :

Reconstruction du <u>groupe scolaire Jules Verne</u> dans le cadre d'une autorisation de programme votée en 2013 Crédits de paiements 2014	11 358 421 €
Maison des Arts Mandatement en 2014	246 861 €
Travaux de voirie Mandatement en 2014	1 716 809 €
Travaux, gros entretien, matériels de services Mandatement en 2014	1 541 945 €

3 – Les recettes d'investissement

Les recettes perçues par la Ville au titre du FCTVA et de la Taxe Locale d'Équipement (relayée par la nouvelle taxe d'aménagement courant 2012) s'élèvent respectivement à **2 491 335.64 €** et **567 000.88 €**.

Par ailleurs, nous avons perçu 7 550 204 € de subventions (Jules Verne, Groupe Scolaire Pierre Mendès France, Pavillon des Arts) ainsi que 28 783,32 € de recettes diverses (dotation amendes de police, cautions).

De même, durant l'année 2014, les cessions réalisées ont généré 1 322 683.26 € de recettes.

Enfin, en dehors de la reprise de l'excédent 2013 (521 062,06 €) la section intègre 64 580,19 € de reprises d'avances sur travaux.

Conclusion

Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (2 729 051,99 €) et en recettes (12 079 909,65 €), la section d'investissement présente un excédent de **8 670 768,08 €** ; le résultat de fonctionnement reporté au Budget 2014 s'élève à **2 089 613,18 €**.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2014.

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ONT VOTÉ POUR

LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » SE SONT ABSTENUS

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU SUR LE CHAPITRE 012 ET A VOTÉ CONTRE LES AUTRES SECTIONS

FINANCES

Budget Primitif – Exercice 2015.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

1°) Le Cadre Général

Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2015 a été présenté au Conseil municipal le 19 février dernier.

Cela a été l'occasion de souligner la difficulté à monter le budget dans un contexte marqué par des décisions très lourdes prises par l'Etat au détriment des collectivités territoriales (28 milliards d'euros de réduction des dotations de l'Etat entre 2014 et 2017).

C'est ainsi que, de façon détaillée, ont été exposées les conséquences budgétaires néfastes sur le budget de Châtenay-Malabry de la baisse des dotations, des hausses imposées de la masse salariale et des évolutions très importantes de la dotation de péréquation que doit acquitter la commune au titre du FPIC.

Il n'est pas inutile de rappeler les masses budgétaires concernées.

<u>En 2014</u> :	Dotations :	-0.445 M€ de recettes
	Personnel :	+0.603 M€ de dépenses
	FPIC :	+0.157 M€ de dépenses

Soit 1.205 M€

<u>En 2015</u> :	Dotations :	-1.000 M€	qui s'ajoute à la baisse de 445 000 € en 2014 reconduite en 2015, soit 1.445 M€
	Personnel :	+0.225 M€	
	FPIC :	+0.146 M€	

Soit 1.401 M€ supplémentaires à absorber.

Rien que sur la baisse des dotations, cela représente un manque à percevoir de 1.9 M€ sur deux ans.

Malgré ce contexte défavorable, les recherches d'économies, les efforts de rationalisation des services et les évolutions des recettes de la ville liées à son développement ont permis d'afficher un objectif de stabilité des taux d'impôts des ménages.

Le budget primitif présenté ce soir confirme la mise en œuvre de cette orientation, ce qui permet de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

En matière de recettes, le budget reprend les résultats du compte administratif 2014, à savoir un excédent de la section de fonctionnement de 2.090 M€, contre 2.407 M€ en 2013.

2°) **L'équilibre du budget (en M€)**

	<u>BP 2014</u>	<u>BP 2015</u>	<u>Écart</u> €	%
<u>Dépenses par chapitres</u>				
011 (charges à caractère général)	9.465	9.235	-0.230	-2.43
012 (personnel)	25.148	25.395	+0.247	+0.98
014 (FPIC)	0.330	0.503	+0.173	+52.42
65 (autres charges de gestion courante)	4.063	3.749	-0.314	-7.73
66 (frais financiers)	3.367	3.546	+0.179	+5.32
67 (charges exceptionnelles)	0.053	0.050	-0.003	NS
Dépenses réelles	42.426	42.478	+0.052	+0.12
Autofinancement	1.425	1.172	-0.253	-17.75
Total	43.851	43.650	-0.201	-0.46

Recettes par chapitres

013 (atténuation de charges)	0.230	0.245	+0.015	+6.52
70 (produits des services)	3.652	3.838	+0.186	+5.09
73 (impôts et taxes)	24.393	25.284	+0.891	+3.65
74 (dotations et participations))	11.932	11.499	-0.433	-0.36
75 (autres produits de gestion courante)	0.108	0.105	-0.003	/
76 (produits financiers)	1.090	0.558	-0.532	-48.81
77 (produits exceptionnels)	0.039	0.032	-0.007	NS
Recettes réelles	41.444	41.560	+0.116	+0.28
Excédent reporté	2.407	2.090	-0.317	-13.17
Total	43.851	43.650	-0.201	-0.46

Ces tableaux comparatifs illustrent à la fois :

- Les efforts pour maîtriser les dépenses. Malgré la hausse de la participation au FPIC (+0.173 M€) et les hausses imposées de masse salariale, **le montant des dépenses réelles de fonctionnement ne progresse que de 0.12 % (52 000 €) par rapport au BP précédent, frais financiers inclus**, ce qui, par ailleurs, relativise ces derniers qui représentent 7,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

- L'impact de la baisse de 1 M€ des dotations de l'Etat. Les recettes réelles ne progressent que de 0.28% alors que, sans cette baisse, l'évolution aurait été de 2.7%.

Si les comparaisons se font de BP 2013 à BP 2015, la modération budgétaire apparaît dans sa continuité.

Dépenses Réelles de Fonctionnement 2013 :	42.216	} +0.262 M€ (+0.62 % en 2 ans)
Dépenses Réelles de Fonctionnement 2015 :	42.478	
Recettes Réelles de Fonctionnement 2013 :	41.254	} 0.306 M€ (+0.74 % en deux ans)
Recettes Réelles de Fonctionnement 2015 :	41.560	

On constate donc que les dépenses réelles de fonctionnement progressent largement moins que l'inflation et sont calées sur l'évolution des recettes

L'évolution de l'autofinancement (excédent de recettes de fonctionnement affecté à la section d'investissement et qui limite le recours à l'emprunt) est, elle aussi, intéressante :

BP 2013	:	1.124 M€
BP 2014	:	1.425 M€
BP 2015	:	1.172 M€

Ainsi le BP 2014 avait pu bénéficier des efforts réalisés et l'autofinancement avait augmenté de 26.78 % (+0.328 M€).

Du fait des décisions de l'Etat en 2014, l'autofinancement du BP 2015 redescend au niveau de 2013 (-0.253 M€ ; - 17.75 %).

Ceci est une démonstration pratique de ce que disent les élus locaux, toutes tendances politiques confondues, à savoir que les décisions de l'Etat vont se traduire par une baisse de l'investissement, alors même que les collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement public civil en France.

Or, si les collectivités investissent moins – on parle d'une baisse potentielle de 30 % - cela veut dire qu'il y aura moins de commandes aux entreprises, et, donc, plus de chômage. Cela ne semble pas gêner le gouvernement, tout occupé qu'il est à se défaire sur les collectivités territoriales.

3°) Les principales recettes de fonctionnement

La fiscalité directe locale, à savoir la taxe d'habitation et les deux taxes foncières, constitue une recette dynamique pour la commune du fait de l'évolution physique des bases (les livraisons de logements).

Les recettes fiscales prévisionnelles sont notifiées par l'Etat dans un document administratif appelé l'état fiscal 1259. À taux constants c'est le montant indiqué sur ce document qui est repris dans le budget.

Cette année, le vote du budget étant précoce, nous n'avons pas eu la notification dans les temps et le budget intègre une estimation qu'il faudra ajuster dans une délibération modificative.

Évolution des recettes fiscales (en M€)

	<u>Etat 1259</u> (BP)	<u>Réalisé</u> (CA)	<u>Écart</u>
2012	18.313	18.458	+0.145
2013	18.982	19.284	+0.302
2014	19.486	19.626	+0.140
2015 (prévu)	20.095	?	

L'écart entre la prévision et le réalisé s'explique par des rôles supplémentaires (taxes qui n'avaient pu être prises à temps par les services de l'Etat dans l'état 1259).

L'estimation 2015 s'appuie sur le réalisé 2014, l'augmentation des bases par l'Etat (+0.9%) et la livraison de logements sur Châtenay-Malabry en 2014 (235 en dehors de la résidence sociale).

Les recettes fiscales sont complétées par **les compensations** que l'Etat verse aux collectivités en lien avec les exonérations qu'il décide. Mais les compensations ne sont que partielles puisqu'elles s'appuient sur le taux des impôts ménages de 1991 et qu'elles font l'objet de l'application d'un taux d'environ 60%. Vu qu'elles sont considérées comme des dotations versées aux collectivités (bien qu'elles ne soient qu'une dette vis-à-vis d'elles...), elles sont une variable d'ajustement de l'enveloppe normée, comme la dotation globale de fonctionnement.

Le reversement à la commune ne cesse donc de diminuer.

2012	0.743 M€	
		-5.6 %
2013	0.701 M€	
		-11.84 %
2014	0.618 M€	
		-21.20 %
2015 (estimé)	0.487 M€	

Par ailleurs, nous l'avons déjà évoqué à de multiples reprises, la ville va subir la baisse de **la dotation globale de fonctionnement** : le réalisé 2014 a été de 6.943 M€. Le Budget Primitif 2015 prévoit une somme de 6.125 M€ (-0.818 M€ en plus de la baisse des compensations fiscales). La notification par l'Etat sera trop tardive pour être intégrée (écart BP 2014-BP 2015= -1.041 M€)..

La ville de Châtenay-Malabry perçoit deux recettes au titre de la péréquation :

- **La DSUCS** (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale). Cette composante de la DGF est abondée annuellement par l'Etat au détriment des autres enveloppes. En 2015, le surplus de hausse est censé compenser, pour les 150 villes les plus défavorisées, l'impact négatif des baisses de dotations. Cette mesure se fait donc à coût zéro pour l'Etat puisque le prélèvement se fait sur les autres collectivités. Grâce à ses efforts et à son évolution, la ville de Châtenay-Malabry s'éloigne chaque année un peu plus des premiers rangs du classement.

2011	:	286 ^{ème}
2012	:	335 ^{ème}
2013	:	354 ^{ème}
2014	:	394 ^{ème}

Dès lors, la dotation perçue n'évolue que très faiblement. Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire l'a démontré.

En 2014, la recette a été de 1.397 M€ (+ 17 929 € par rapport à 2013) et le BP 2015 prévoit un montant de 1.400 M€.

- **Le FSRIF** : il s'agit d'une péréquation « horizontale », c'est-à-dire que les montants perçus par les villes les plus défavorisées sont prélevés sur les autres collectivités. Cela ne coûte donc absolument rien à l'Etat. L'enveloppe est de 270 M€ (contre 250 M€ en 2014). Châtenay-Malabry est bénéficiaire de ce fonds francilien. Là aussi le rang de la commune s'améliore régulièrement :

2011	:	74 ^{ème}
2012	:	79 ^{ème}
2013	:	86 ^{ème}
2014	:	91 ^{ème}

En 2014, la recette a été de 1.411 M€ (+0.041 M€ par rapport à 2013 et le BP 2015 prévoit un montant de 1.440 M€).

En matière de dotation de péréquation, nous l'avons vu lors du DOB, la ville de Châtenay-Malabry est considérée comme « favorisée » lorsqu'il s'agit de déterminer les villes contributrices au FPIC puisque les critères sont considérés au niveau national, notamment celui du revenu par habitant.

Ainsi, la contribution de la ville ne cesse de croître depuis la création de ce fonds en 2012 (0 en 2012 et 0.503 M€ prévus en 2015).

La progression annuelle est très conséquente :

2012	:	0.059 M€	
			+0.141 M€
2013	:	0.200 M€	
			+0.157 M€
2014	:	0.357 M€	
			+0.146 M€
2015	:	0.503 M€	

L'enveloppe globale du FPIC est de 780 M€ en 2015. Elle passera à 1100 M€ en 2016 (+320 M€ contre +210 M€ entre 2014 et 2015).

Dès lors, nous pouvons anticiper une hausse du FPIC à payer en 2016 supérieure à 0.2 M€.

Les autres recettes principales de la section de fonctionnement sont prévues comme suit (en M€) :

- Attribution de compensation (HB)	1.580 (montant fixe)
- Dotation de solidarité (HB)	0.349 (montant fixe)
- Droits de mutation	1.000 (1.1 M€ perçus en 2014)
- Taxe sur l'électricité	0.520 (0.555 M€ perçus en 2014)
- FDP CVAE	0.168 (identique à 2014)
- Convention ville/département	0.620 (voir avenant 1 à la convention)
- CAF (crèches, ALSH)	2.212 (2.387 perçus en 2014)
- Atténuation de charges	0.245

À cela s'ajoutent les recettes liées aux swaps (échanges de taux sur des contrats de prêts).

Suite aux négociations intervenues avec Natixis fin 2014, les recettes de swaps prévues ne concernent plus que deux contrats Depfa, sécurisés jusqu'en 2020 et 2021, et qui généreront une recette de 0.558 M€ en 2015 (chapitre 76).

Ainsi, la section de fonctionnement totalise 41.560 M€ de recettes réelles, soit + 0.28 % par rapport au BP 2014. À cela s'ajoute la reprise de l'excédent 2014, à savoir 2.090 M€, pour un total général de 43.650 M€.

4°) Les principales dépenses de fonctionnement

Le plus gros poste budgétaire en dépense est bien sûr celui du **personnel** (59,79 % du total des dépenses réelles). Nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les mesures prises en 2014 et 2015 par l'Etat alourdissent les dépenses de personnel de 1.465 M€ en cumul. Pour autant, de par la décision de non remplacement en cas de départ d'agents (retraites, mutations), la ville parvient à compenser la hausse imposée par l'Etat.

En 2015, la prévision budgétaire est de 25.395 M€, soit un montant équivalent à celui du CA 2014.

Les charges à caractère général représentent, quant à elles, 9.235 M€ (21.7 % des dépenses réelles) au lieu de 9.465 M€ au Budget Primitif 2014. Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des dépenses hors personnel et dette. C'est ici que l'on trouve les dépenses de fonctionnement courant des services gestionnaires (services techniques, petite enfance, scolaire-périscolaire, restauration, assurances, etc.).

La baisse de la prévision budgétaire est le résultat d'une recherche d'économies dans tous les services (affaires générales, communication, éclairage public, etc.).

Les frais financiers représentent 3.546 M€ en dépenses et 0.558 M€ en recettes, soit un coût net de 2.988 M€. À la suite des négociations avec Natixis, fin 2014, et des discussions bien avancées avec la SFIL, la Ville n'aura plus de contrats de prêts structurés. L'état de la dette ne comportera plus que des prêts à taux variables simples ou à taux fixes, sauf les deux contrats avec DEPFA qui sont sécurisés jusqu'en 2020 et 2021.

Le niveau des intérêts en 2015 est en augmentation du fait :

- Des 9 M€ de prêt mobilisés en décembre dernier (solde des 15 M€ signés en 2012)
- Des 9 M€ signés en décembre dernier et qui ne seront sans doute mobilisés que 6 mois en 2015
- Des 4 M€ de prêt nouveau, sur six mois en cours de négociation avec la SFIL (par ailleurs 2M€ ne seront pas mobilisés dans l'année et ne généreront pas d'intérêts en 2015).

L'évolution des intérêts nets est entièrement absorbée par les recettes fiscales nouvelles, ce qui démontre que la dette est ajustée par rapport à l'évolution de la commune.

En conclusion de cette présentation de la section de fonctionnement, il convient donc de retenir :

- La non augmentation des taux des impôts ménages malgré les décisions de l'Etat qui représentent un coût supplémentaire de 1.4 M€ en 2015.
- Nous y sommes parvenus par des mesures d'économies et/ou de rationalisation qui ont été prises dans tous les secteurs, ainsi que par le dynamisme des bases fiscales.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 43 649 904.18 €.

5°) La section d'investissement

La section d'investissement reprend les restes à réaliser et le résultat de clôture du compte administratif, à savoir :

- **Restes à réaliser :**
12 079 909.65 € en recettes
2 729 051.99 € en dépenses
- **Résultat de clôture :**
680 089.58 € en dépenses

Par ailleurs, les recettes propres de la section (hors subventions et emprunts nouveaux) sont les suivantes (en M€) :

Cessions	:	4.800
FCTVA	:	2.380
Dotations aux amortissements	:	1.172
Taxe d'aménagement	:	0.600

Soit 8.950 M€ qui couvrent largement le capital de la dette à rembourser en 2015 (5.134 M€).

Les autres recettes prévues sont :

- **Subventions** : 1.406 M€ (opération Jules Verne, rue de Robinson et création de classes pour enfants autistes)
- **Amendes de police** : 0.028 M€
- **Prêt nouveau** : 6.0 M€

L'ensemble des recettes d'investissement est ainsi de 31 215 381,65 €.

Les dépenses concernent tout d'abord les opérations suivantes :

- Groupe scolaire Jules Verne : 14.000 M€
- Pavillon des Arts : 1.735 M€
- 2 classes pour enfants autistes : 0.632 M€
Cette opération doit être financée, en HT, par l'association, d'où une recette de 0.505 M€
- Premiers crédits pour les VEFA : 0.130 M€
Cela concerne une structure petite enfance aux Mouilleboeufs et la réalisation de salles pour accueillir le Comité de Jumelages et des salles polyvalentes avenue de la Division Leclerc.

Ceci représente une première enveloppe de 16.497 M€.

Le reste des dépenses (hors reste à réaliser) totalise 3.425 M€. Les principaux postes sont :

- Voirie : 1.550
- Sport : 0.300
- Scolaire : 0.605
- Hygiène et sécurité
+ fluides : 0.250
- Matériels et mobiliers: 0.400
(dont 50 % en informatique et téléphonie)
- Petite enfance : 0.100
- Espaces verts : 0.050
- Divers : 0.200

La section s'équilibre ainsi à de 31 215 381,65 €.

Le Conseil Municipal adopte le Budget 2015, par chapitre budgétaire.

En annexe :
- BP 2015 : balances par chapitres

**LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ONT VOTÉ
POUR**

**LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ET L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À
VOUS ! » ONT VOTÉ CONTRE**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	43 649 904,18	41 560 291,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	2 089 613,18 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	43 649 904,18	43 649 904,18

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	27 806 240,08	19 135 472,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 729 051,99	12 079 909,65
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	680 089,58 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		31 215 381,65	31 215 381,65
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		74 865 285,83	74 865 285,83

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	9 465 266,22	0,00	9 235 207,18	9 235 207,18	9 235 207,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 148 000,00	0,00	25 395 000,00	25 395 000,00	25 395 000,00
014	Atténuation de produits	330 000,00	0,00	503 000,00	503 000,00	503 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 062 883,61	0,00	3 748 475,00	3 748 475,00	3 748 475,00
Total des dépenses de gestion courante		39 006 149,83	0,00	38 881 682,18	38 881 682,18	38 881 682,18
66	Charges financières	3 367 300,00	0,00	3 546 000,00	3 546 000,00	3 546 000,00
67	Charges exceptionnelles	52 600,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		42 426 049,83	0,00	42 477 682,18	42 477 682,18	42 477 682,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	515 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	910 000,00		1 172 222,00	1 172 222,00	1 172 222,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 425 000,00		1 172 222,00	1 172 222,00	1 172 222,00
TOTAL		43 851 049,83	0,00	43 649 904,18	43 649 904,18	43 649 904,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 649 904,18
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	230 000,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 652 140,00	0,00	3 837 550,00	3 837 550,00	3 837 550,00
73	Impôts et taxes	24 392 992,00	0,00	25 284 073,00	25 284 073,00	25 284 073,00
74	Dotations et participations	11 931 940,00	0,00	11 498 830,00	11 498 830,00	11 498 830,00
75	Autres produits de gestion courante	108 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des recettes de gestion courante		40 315 072,00	0,00	40 970 453,00	40 970 453,00	40 970 453,00
76	Produits financiers	1 090 000,00	0,00	557 775,00	557 775,00	557 775,00
77	Produits exceptionnels	38 500,00	0,00	30 185,00	30 185,00	30 185,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 443 572,00	0,00	41 558 413,00	41 558 413,00	41 558 413,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	977,00		1 878,00	1 878,00	1 878,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		977,00		1 878,00	1 878,00	1 878,00
TOTAL		41 444 549,00	0,00	41 560 291,00	41 560 291,00	41 560 291,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 089 613,18
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 649 904,18
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 170 344,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	832 580,00	269 615,16	640 583,00	640 583,00	910 198,16
204	Subventions d'équipement versées	53 836,00	68 457,02	27 386,00	27 386,00	95 843,02
21	Immobilisations corporelles	2 575 615,06	583 258,83	2 411 993,08	2 411 993,08	2 995 251,91
23	Immobilisations en cours	15 611 500,00	1 807 720,98	16 840 400,00	16 840 400,00	18 648 120,98
Total des dépenses d'équipement		19 073 531,06	2 729 051,99	19 920 362,08	19 920 362,08	22 649 414,07
16	Emprunts et dettes assimilées	7 650 000,00	0,00	7 884 000,00	7 884 000,00	7 884 000,00
Total des dépenses financières		7 650 000,00	0,00	7 884 000,00	7 884 000,00	7 884 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		26 723 531,06	2 729 051,99	27 804 362,08	27 804 362,08	30 533 414,07

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	977,00		1 878,00	1 878,00	1 878,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		977,00		1 878,00	1 878,00	1 878,00

TOTAL		26 724 508,06	2 729 051,99	27 806 240,08	27 806 240,08	30 535 292,07
--------------	--	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+						D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	680 089,58
---	--	--	--	--	--	--	-------------------

=						TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 215 381,65
---	--	--	--	--	--	---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 165 000,00	3 079 909,65	1 433 250,00	1 433 250,00	4 513 159,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 000 000,00	9 000 000,00	8 750 000,00	8 750 000,00	17 750 000,00
Total des recettes d'équipement		11 165 000,00	12 079 909,65	10 183 250,00	10 183 250,00	22 263 159,65
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 960 000,00	0,00	2 980 000,00	2 980 000,00	2 980 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300 000,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
Total des recettes financières		4 260 000,00	0,00	7 780 000,00	7 780 000,00	7 780 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 425 000,00	12 079 909,65	17 963 250,00	17 963 250,00	30 043 159,65

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	515 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	910 000,00		1 172 222,00	1 172 222,00	1 172 222,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 425 000,00		1 172 222,00	1 172 222,00	1 172 222,00

TOTAL		16 850 000,00	12 079 909,65	19 135 472,00	19 135 472,00	31 215 381,65
--------------	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	--	--	--	--	--	--	-------------

=						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 215 381,65
---	--	--	--	--	--	---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 170 344,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

FINANCES:

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2015.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2015, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes ménages.

Pour l'exercice budgétaire 2015, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir au même niveau qu'en 2014 :

Taxe d'habitation	15,15 %
Taxe foncière bâtie	18,55 %
Taxe foncière non bâtie	59,80 %

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

FINANCES:

Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement - exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2014.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2014. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le compte est certifié conforme par l'Ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est donc approuvé par le Conseil Municipal.

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

FINANCES :

Compte Administratif 2014 – Exploitation des parcs de stationnement Centre-Ville et Esplanade.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Depuis 2008, la Ville gère à part les dépenses et les recettes relatives aux Parcs de Stationnement du Centre-Ville et de l'Esplanade qui relèvent d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) assujetti à la TVA.

Ce budget annexe est subventionné par le budget principal. Il répond aux obligations de l'instruction comptable et budgétaire M4.

Le compte administratif 2014 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	173 620,13 €	218 570,77 €
Opérations d'ordre	76 358,46 €	24 788,22 €
Reprise excédent 2013	-	31 182,83 €
TOTAL	249 978,59 €	274 541,82 €

La section dégage un résultat excédentaire de **24 563,23 €** repris au BP 2015 du budget annexe.

Les principales opérations de cette section sont les suivantes :

En dépenses :

- ❖ Rémunération de la Société URBIS PARK pour l'entretien et le gardiennage des 2 parkings pour **134 648,39 €**
- ❖ Entretien courant = **16 118,07 € HT**
- ❖ Fourniture d'électricité et d'eau = **6 456,68 € HT**
- ❖ Frais téléphoniques = **152,40 € HT**
- ❖ Frais bancaires (sur encaissements par cartes bancaires) = **139,17 € HT**
- ❖ Amortissement des immeubles et matériels mis à disposition du SPIC = **76 358,46 €**
- ❖ Régularisation sur TVA déductible = **16 105,42 €**

Le budget n'étant que partiellement assujéti à la TVA en raison des gratuités accordées aux usagers des parcs, les charges déductibles font l'objet d'une régularisation comptable demandée par le Comptable de la Ville.

En recettes :

- ❖ Subvention du budget principal = **200 000 €**
- ❖ Redevances de stationnement des usagers = **18 568,49 €**
- ❖ Reprise subventions d'investissement = **24 788,22 €**
L'instruction M4 applicable aux Services Publics à caractère Industriels et Commerciaux impose l'amortissement des immeubles et des matériels ainsi que l'amortissement des subventions qui ont participé à leur financement. Ces écritures d'amortissement de subventions ont pour objectif de diminuer progressivement la valeur comptable des montants immobilisés et créent une recette supplémentaire en section de fonctionnement (en contrepartie d'une dépense d'investissement équivalente).

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	53 916,64 €	-
Opérations d'ordre	24 788,22 €	76 358,46 €
RAR	-	-
Reprise sur excédent 2013	-	9 290,56 €
TOTAL	78 704,86 €	85 649,02 €

La section dégage un excédent de **6 944,16 €** repris au BP 2015. Les principales opérations sont :

En dépenses :

- Le remboursement de l'emprunt pour **53 916,64 €**
- Le transfert par opération d'ordre en fonctionnement d'une partie des subventions d'équipement perçues pour **24 788,22 €**

En recettes :

- La dotation aux amortissements des biens immobilisés pour **76 358,46 €**
- La reprise de l'excédent 2013 pour **9 290,56 €**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 du budget annexe « exploitation des parcs de stationnement ».

**LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS
DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR**

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

FINANCES :

Budget Primitif 2015 du Budget Annexe – Exploitation des parcs de stationnement Centre-Ville et Esplanade.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Le Budget Primitif 2015 de ce service municipal est établi hors taxe, l'activité étant assujettie à la TVA. Il se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	219 351,45 €	247 000,00 €
Opérations d'ordre	77 000,00 €	24 788,22 €
Reprise excédent 2014	-	24 563,23 €
TOTAL	296 351,45 €	296 351,45 €

Les principales dépenses prévisionnelles 2014:

Prestation d'entretien et de gardiennage des 2 parcs (marché Urbis Park)	145 060,00 € HT
Autres (dont dépenses d'entretien, éclairage, eau...)	16 291,45 € HT
Frais bancaires	500,00 € HT
Intérêts de l'emprunt	32 500,00 € HT
Amortissement des immeubles et matériels	77 000,00 € HT
Charges exceptionnelles	1 000,00 € HT
Régularisation TVA déduite	24 000,00 € HT

Les recettes d'exploitation sont :

Redevances de stationnement des usagers	17 000,00 € HT
Subvention du Budget principal	230 000,00 €
Amortissement des subventions d'équipement	24 788,22 €

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	59 155,94 €	-
<i>RAR 2014</i>	-	-
Opérations d'ordre	24 788,22 €	77 000,00 €
Reprise excédent de clôture 2014		6 944,16 €
TOTAL	83 944,16 €	83 944,16 €

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital de la dette pour 55 000 €
- L'amortissement des subventions d'équipement pour 24 788,22 €

Les recettes d'investissement :

- Dotation aux amortissements pour 77 000 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre à hauteur de **380 295,61 €**.

***LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS
DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR***

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

FINANCES

Groupe scolaire Jules Verne : autorisation de programme et crédits de paiement 2015.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

Par délibération du 28 mars 2013, le Conseil Municipal a institué la procédure des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP-CP) pour la démolition / reconstruction et extension du groupe scolaire Jules Verne.

En fonction des crédits de paiement utilisés au 31 décembre 2014, il convient d'ajuster les crédits pour l'année 2015 selon le tableau ci-dessous.

▪ Autorisation de programme	33 000 000.00 €
▪ Mandatements au 31.12.2014	18 667 027.30 € *
▪ CP 2015	14 000 000.00 €
▪ CP 2016	332 972.70 €

*dont 2 858 036,58 € dépensés avant 2013, 4 450 569,80 € en 2013 et 11 358 420.92 € en 2014.

Les travaux ont commencé au 1^{er} semestre 2013, comme prévu, et la livraison de l'école élémentaire s'est effectuée à la rentrée de septembre 2014. La deuxième tranche de travaux (école maternelle et parties communes, dont la restauration) est en cours. Celle-ci s'achèvera pour la rentrée de septembre 2015, ce qui permettra d'engager les travaux de la place de l'Enfance.

Les crédits de paiement 2015 sont, quant à eux, inscrits au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal approuve cette répartition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

Conformément à l'article L.2123-12, du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus du Conseil municipal bénéficient d'un droit à la formation adaptée à leurs fonctions.

Ce droit s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions des articles L.2123-16, L.3123-14 et L.4135-14 du code précité.

Ainsi, chaque année, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Voici les principales informations extraites de ce tableau :

Intitulé des stages	Organisme	Nb de personnes	Durée des Stages	Montant TTC
Journées nationales de formation des élus municipaux - les fondamentaux de la prise de fonction	CENTRE D'ECODEVELOPPEMENT ET D'INITIATIVE SOCIALE	1	2	520
Les droits des élus de l'opposition	CONDORCET FORMATION	1	1	213
Nouveaux élus-apprendre les fondamentaux de l' élu 1 ^{ère} session : Organisation municipale, rôle de l' élu	GIE IFEL	19	1	3600
Nouveaux élus-apprendre les fondamentaux de l' élu 2 ^{ème} session : Communiquer pour convaincre	GIE IFEL	21	1	
Nouveaux élus-apprendre les fondamentaux de l' élu 3 ^{ème} session : Gestion de conflits	GIE IFEL	24	1	
	TOTAL	66	6	4 333

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Règlement intérieur du Conseil municipal : modificatif.

Rapport présenté par Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

Lors de la séance du 10 avril 2014, a été adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme COLOMER, alors conseillère municipale, a déposé le 8 juillet 2014 un recours au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise contre le règlement intérieur, suite au rejet, le 1^{er} juillet 2014, de son recours gracieux daté du 28 mai 2014.

Par un jugement du 19 février 2015, le Tribunal Administratif valide le principe de proportionnalité en ces termes :

« (...) aucune disposition législative ou réglementaire ne s'oppose à ce que l'espace accordé aux groupes d'élus soit proportionnel à leur représentation au Conseil municipal (...) »

Pour autant, cet espace doit présenter un espace suffisant et équitablement réparti. Il convient dès lors de délibérer sur une nouvelle répartition des surfaces attribuées à chaque groupe politique du Conseil municipal, sachant que le jugement ne donne aucune précision ni contrainte de taille.

Tenant compte de ces éléments, il est proposé de conserver la proportionnalité des tribunes et de rédiger l'article 18 du règlement intérieur comme suit :

Article 18 – Tribunes Politiques

Un espace d'expression est réservé, à l'intérieur du magazine municipal « Les nouvelles de Châtenay-Malabry », à l'expression des élus siégeant au sein du Conseil Municipal. Cet espace d'expression est inséré sur le site Internet de la Ville.

L'espace d'expression se compose d'une page A 4 (444 cm² rédigeables) répartie entre les différents groupes politiques du Conseil municipal.

Le groupe majoritaire « Avec Georges SIFFREDI, notre Ville avance », aura un encart de 50 % de la surface rédigeable (soit 222cm²).

Le groupe « Agir Autrement pour Châtenay-Malabry » aura un encart de 25 % de cette surface (soit 111 cm²).

Le groupe « Châtenay, c'est à vous » aura un encart de 25 % de cette surface (soit 111 cm²).

La répartition est faite en fonction des trois groupes de la majorité et d'opposition s'étant identifiés au jour de l'adoption du règlement.

Conformément à la législation en vigueur ainsi qu'à la jurisprudence, les tribunes politiques doivent être constituées de textes portant sur des sujets ayant trait aux affaires strictement communales, à l'exclusion de toute attaques personnelles, de mise en cause injurieuse ou diffamatoire et, dans la période des six mois précédant des élections, de toute référence au prochain scrutin.

A défaut, le Directeur de la publication enjoint le responsable de la tribune, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par pli déposé à son domicile par un agent assermenté, ou par courrier électronique de la modifier sous 48 heures. A l'issue de ce délai, si la tribune n'est pas modifiée, celle-ci ne sera pas publiée.

Compte tenu des délais de fabrication du magazine, les présidents de groupes transmettent, avant le 2^{ème} jour du mois, pour une parution dans le numéro du mois suivant leur mise en page sous forme de fichier informatique de format PDF ou Word. Cette transmission s'effectue par l'envoi d'un courrier électronique à la Direction de la Communication de la Ville. A défaut de réception des tribunes dans les délais impartis, l'espace réservé à ces tribunes est laissé vacant.

Le Conseil municipal adopte cette nouvelle rédaction.

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » ONT VOTÉ POUR

LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ CONTRE

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution de subventions aux associations, aux établissements publics pour l'exercice 2015 et au budget annexe.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

En matière d'attribution de subventions, l'article 7 de l'ordonnance du 26 août 2005 porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

Cet état constitue une annexe du budget primitif.

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
ASSOCIATIONS :	
ABC AZAR	300 €
Amicale Franco Portugaise	1 200 €
Amis Congolais (les)	150 €
APEC - Asso. Parents Elèves Conservatoire	100 €
Aphélie	100 €
Archers du Phénix	2 350 €
Association commerçants Châtenay-Malabry	1 000 €
Association les Amis du CREPS	2 500 €
Association de l'Ordre National du Mérite	120 €
Association des Directeurs Généraux des hauts -de-Seine	200 €
Centre de Robinson	1 300 €
Châtenay-Malabry en Fêtes	80 000 €
Châtenay-Malabry Tennis	8 000 €
Club Henri MARROU	2 950 €
Compagnie de la Lune	1 800 €
Compagnie les Ailes de Soi	1 500 €
Couleurs passion	700 €
Country Handi danse	200 €
Crèche associative Mirabelle	180 180 €
Crèche Associative les P'tits Gauguins	18 000 €
Croix Rouge Française	5 200 €
FNACA	500 €
FNDIRP	230 €
France Alzheimer	100 €
GAD - Génération Afrique Développement	3 500 €
GERMAE	1 300 €
Groupe Artistique	4 500 €

Groupe Arts Plastiques	650 €
Guides et scouts de France	1 500 €
Jardin d'Enfants les Coquelicots	18 000 €
Lire et Faire Lire	350 €
PEEP	200 €
Prévention Routière	150 €
Rencontres d'Aulnay	7 800 €
Secours catholique	300 €
Secours populaire	200 €
TEN'DANSE	3 300 €
UNAFAM	100 €
UNRPA - Union Nat. Retraités Personnes Agées	1 300 €
UPSILON	2 700 €
Valentin Haiy	500 €
VCCM	5 000 €
Vo Thuat	3 500 €
Votre école chez vous	225 €
Etablissements publics et Budget annexe	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	500 000 €
CAISSE DES ECOLES	185 000 €
SPIC - PARCS DE STATIONNEMENT	230 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 278 755,00 €

En conséquence, le Conseil Municipal approuve l'état annexé listant les attributions de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2015.

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention à l'association « COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS » pour l'exercice 2015.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 900 € à l'association « Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Adoption de l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association « INSERTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN » et des avenants n°1 aux conventions d'objectifs entre la Ville et les associations « CAC le REX », « le COMITÉ de JUMELAGES », « ESPACE FAMILLE LAMARTINE », « L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE CHÂTENAY-MALABRY » et « L'OFFICE DE TOURISME DE CHÂTENAY-MALABRY ».

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

De plus, toute association subventionnée à plus de 23.000 € par la ville doit conclure une convention d'objectifs, en vertu de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration.

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2014, Monsieur le Maire a été autorisé à prolonger d'un an la convention d'objectifs qui lie la Ville et l'association « Insertion et Développement Social Urbain » et à signer une convention d'objectifs avec les cinq autres associations citées en titre.

Un avenant financier annuel fixe le montant de la subvention pour chaque exercice budgétaire. Celui-ci est adopté lors de la séance qui adopte le budget.

Pour l'année 2015, les projets d'avenants sont l'objet du présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°5 avec l'association « IDSU » et les avenants n°1 avec les autres associations intégrant les subventions suivantes pour l'exercice 2015 :

- IDSU 576 200 €

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

- CAC Le Rex 458 500 €

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

- Comité de Jumelages 73 000 €

LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

- Espace Famille Lamartine 490 000 €

**LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS
DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR**

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

- ASVCM 290 000 €

**LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS
DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR**

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

- Office de Tourisme 63 670 €

**LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS
DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR**

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » S'EST ABSTENU

Chaque association fait l'objet d'une délibération spécifique dont l'avenant correspondant est partie intégrante.

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association Diocésaine de Nanterre.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire.

La responsable de l'aumônerie de Châtenay-Malabry a sollicité une subvention pour financer des travaux de rénovation dans les locaux situés 129 avenue Roger Salengro.

Ce financement partiel de cette association culturelle est conforme aux dispositions de l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 4000 € au propriétaire des locaux, à savoir l'Association Diocésaine de Nanterre.

La dépense correspondante est inscrite à l'état récapitulatif des subventions annexé au Budget Primitif 2015.

**LES ÉLUS DU GROUPE « AVEC GEORGES SIFFREDI NOTRE VILLE AVANCE » ET LES ÉLUS
DU GROUPE « AGIR AUTREMENT » ONT VOTÉ POUR**

L'ÉLU DU GROUPE « CHÂTENAY, C'EST À VOUS ! » A VOTÉ CONTRE

JEUNESSE

Reconduction de la convention portant labellisation du Bureau Information Jeunesse de la Ville de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Madame FRAISSINET, Adjointe au Maire.

L'information est un élément fondamental de l'accès des jeunes à l'autonomie, à la responsabilité, aux droits, à l'engagement social. Elle est un moyen de lutte contre l'exclusion. Elle est facteur d'épanouissement personnel et facilite la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen.

Développer l'information est donc un axe essentiel de l'action municipale en direction de la jeunesse, et le Bureau Information Jeunesse de la ville de Châtenay-Malabry s'inscrit pleinement dans cette démarche. Celui-ci est aujourd'hui reconnu aussi bien par la population que par ses partenaires.

La municipalité entend poursuivre et développer cette démarche et dans ce cadre le renouvellement du label par les Directions Régionale et Départementale Jeunesse et Sports est à la fois la reconnaissance de la qualité du service rendu et le gage d'une démarche rigoureuse.

Dans cette perspective, le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention portant labellisation du Bureau Information Jeunesse de la Ville de Châtenay-Malabry et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2014.

Rapport présenté par Monsieur SEGAUD, Adjoint au Maire.

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2014.

Bilan des acquisitions de la Commune pour 2014

- Dans le cadre de réalisation de la Z.A.C. des Friches et des Houssières, le Syndicat Mixte a transféré à la Ville, à titre gracieux, les emprises foncières correspondant aux ouvrages suivants :
 - le jardin du Belvédère
 - le chemin de la Justice et son talus
 - l'escalier Monumental
 - le parvis du Rex et la contre-allée sur la RD 986
 - le Chemin de la Justice
 - le dévoiement de la rue Nicolas Appert
 - la Place des Droits de l'Homme
 - la rue Jean Jaurès, l'avenue de la Division Leclerc et leurs trottoirs

Cela s'est traduit par l'acquisition par la ville des parcelles cadastrées T n° 384, T n°397, T n° 401, T n° 402, T n° 404, T n° 405, T n° 407, T n° 409, T n° 411, T n° 413, T n° 421, T n° 423, T n° 424, T n° 427, T n° 428, T n° 429, T n° 430, T n° 466, T n° 438, T n° 467, T n°446, T n° 447, T n° 450, T n° 469, T n° 456, T n° 482, T n° 433, T n° 186, T n° 217, T n° 458, T n° 274, T n° 343, T n° 484 ainsi que le volume n° 3 situé dans l'emprise des parcelles cadastrées T n° 396, T n° 399, T n° 400, T n° 403, T n° 406 et le volume n° 2 situé dans l'emprise des parcelles cadastrées T n° 465, T n° 468, T n° 470.

L'acte de vente relatif à ces parcelles, pour une superficie totale de 10 671 m², a été signé le 6 janvier 2014.

- **Acquisition** par la ville de la parcelle cadastrée section AI n° 141 sise rue du Général de Gaulle, appartenant à la société Allianz Pierre et correspondant à une partie de l'emprise foncière du trottoir de cette même voie, afin de l'incorporer dans le domaine public communal.
La commune a acquis ce bien, d'une superficie de 42 m², à l'Euro symbolique, par acte authentique signé le 23 janvier 2014.
- **Acquisition** par la ville de la parcelle sise 53bis avenue du Bois de Verrières et figurant au cadastre sous la référence AS n° 350, appartenant à Monsieur et Madame Doru ARDELEANU et correspondant à une partie de l'emprise foncière du trottoir de cette même voie, afin de l'incorporer dans le domaine public communal.
La commune a acquis ce bien, d'une superficie de 29 m², à l'Euro symbolique, par acte authentique signé le 9 juillet 2014.

Bilan des cessions de la Commune pour 2014

- **Cession**, après désaffectation et déclassement du domaine public communal, d'une partie de l'emprise foncière de la rue de l'Égalité, cadastrée AS n° 106, pour une surface de 1 380 m² au profit de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Développement Économique des Hauts-de-Seine (SEM 92).
Cette vente s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain du « Carrefour Allende ».
La commune a cédé cette parcelle, pour un montant de 1 308 025 Euros, par acte authentique signé le 11 septembre 2014.

Le bilan de l'année 2014 doit être intégré au Compte Administratif de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Présente séance arrêtée à 21 délibérations.

Séance levée à 22 heures et 30 minutes le 10 mars 2015.

Fait le 11 mars 2015.

**Le Maire
Georges SIFFREDI**

Vice Président du Conseil Général
Président des Hauts-de-Bièvre